Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 908

Artikel: De Cointr(a)in à Palexpo : un kilomètre à pied, ça use...
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018187

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOTATION CANTONALE A ZURICH

Se donner les moyens d'agir

(*jd*) Le 12 juin prochain, les citoyen(ne)s de la ville de Zurich auront à se prononcer sur un crédit-cadre de 42 millions destiné à des mesures de limitation du trafic privé. Les autorités municipales réagissent ainsi à l'engorgement de la cité et aux nuisances qui dépassent les normes fixées par la législation fédérale.

L'affaire fait figure de test: les Zurichois sont-ils prêts à accepter les contraintes qui concrétisent leur souci maintes fois exprimé de protection de l'environnement?

Dans plusieurs quartiers de l'agglomération, la pollution de l'air dépasse les normes admises et 10% du réseau routier sont soumis à un niveau de bruit trop élevé. Sans parler de l'atteinte à la sécurité des piétons et des cyclistes et de la dégradation de la qualité de vie urbaine.

Sur la base d'une expertise effectuée par le bureau d'ingénieur Elektrowatt, l'exécutif zurichois a élaboré une conception globale qui repose sur quatre points principaux: encouragement des transports publics, canalisation du trafic et modération de la circulation dans les quartiers d'habitation, limitation du parcage pour les pendulaires et diminution du trafic des véhicules à moteur. En effet, il est d'ores et déjà certain que les mesures techniques visant à réduire les émissions (catalyseur, chauffages plus propres) ne suffiront pas à atteindre les objectifs définis par la Confédération.

A noter parmi les mesures prévues:

- *Pour les rues principales*: adaptation de la signalisation routière de manière à pouvoir fixer un plafond ou même diminuer la circulation et pour améliorer le trafic des piétons, des cyclistes et des transports publics; rétrécissement des voies de trafic au profit des transports publics et des piétons.
- *Pour les rues de quartier d'habitation*: seuils, interdictions temporaires de circuler, espaces piétonniers.

La campagne bat son plein; les milieux du commerce et les organisations d'automobilistes, soutenus par les radicaux et l'UDC, sont à la tête de l'opposition. ■

LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Incohérence fédérale

(*jd*) La Suisse dispose d'une législation sur la protection de l'environnement relativement sévère comparée aux pays voisins. Le Conseil fédéral a examiné toute une série de mesures propres à rétablir la qualité de l'air telle qu'elle était à la fin des années 50; car on le sait, l'application même consciencieuse de la loi ne permettra pas de respecter les valeurs-limites prescrites. En élaborant une stratégie de lutte contre la pollution de l'air qui conjugue de nombreux moyens, le gouvernement a montré qu'il prenait au sérieux le mandat constitutionnel de protection de l'homme et de son environnement.

La mise en œuvre de cette politique incombe en grande partie aux cantons. Ces derniers sont notamment contraints de préparer un plan de mesures d'ici 1989, lorsque la pollution de l'air dépasse les normes admises. S'ils disposent d'une assez large autonomie d'action, ils sont néanmoins dépendants de Berne pour certains domaines, notamment pour ce qui est des règles de circulation et des prescriptions techniques relatives aux véhicules à moteur.

Si donc la Confédération a besoin de la collaboration des cantons pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixés, elle se doit en retour de créer toutes les conditions nécessaires d'un succès. D'où l'étonnement face à deux récentes décisions de l'autorité fédérale: choix du système européen de contrôle des émissions des véhicules lourds diesel, moins performant que le système américain; refus d'abaisser à 80 km/h pour un essai d'une année la vitesse autorisée sur l'autoroute de contournement de Winterthour, une demande conjointe de la ville et du canton.

Un étonnement d'autant plus grand que les deux décisions négatives ont été préparées par le département d'Elisabeth Kopp qui, à l'époque où elle était parlementaire, se piquait de conscience écologique.

Au moment de la concrétisation, le Conseil fédéral a-t-il peur de ses audaces programmatiques? ■

DE COINTR(A)IN A PALEXPO

Un kilomètre à pied, ça use...

(*pi*) En train au Salon de l'auto, tel était le slogan à l'époque puisque la nouvelle gare de Cointrin est à quelques pas de Palexpo. Etant plus amateur de papier que de tôles, j'ai attendu le Salon du livre pour suivre ce judicieux conseil. Beaucoup de visiteurs, pour l'un ou l'autre de ces rassemblements, ont d'ailleurs joué le jeu. Si le trajet jusqu'à Cointrin est agréable, on ne peut en dire autant des derniers 500 mètres qui séparent les quais de l'exposition.

La première partie du trajet, au milieu des boutiques, vous fait partager le désarroi des touristes débarquant à Alger après que le gouvernement eut supprimé les indications de rues en caractères romains, ne laissant que les noms en graphie arabe. Et sur la seconde partie, longeant l'autoroute, vous vous retrouverez nu comme peut l'être un as de la planche à roulette découvrant la plus belle des pistes, mais qui aurait oublié son engin. Condamné à marcher. Il y a bien des bancs, pour le repos des pieds fatigués, mais orientés vers l'autoroute. De quoi décourager les plus fourbus, sans compter la hâte que vous avez de découvrir bagnoles ou bouquins.

La marche, j'aime ça. Mais, il y a la manière. Même coincé entre piste d'atterrissage et autoroute, le parcours peut être supportable, voire attrayant, au prix d'un aménagement réalisé avec un peu plus d'imagination. ■